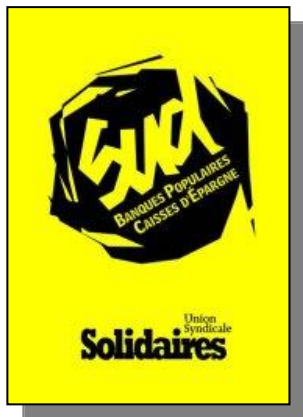




...en direct du CHSCT

Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire

Expression syndicale des élus *SUD Solidaires* - CHSCT du 17 mars 2016

LES COMMISSIONS D'ENQUETES CONJOINTES SONT A L'INITIATIVE DU CHSCT ET LEURS CONCLUSIONS NE PEUVENT PAS ETRE SOUMISES A LA PRESSION DE LA DIRECTION

Le secrétaire SUD SOLIDAIRES du CHSCT a alerté l'instance en révélant un dysfonctionnement notoire. En effet, la direction vient de modifier unilatéralement le fonctionnement des commissions d'enquêtes en décidant de remplir désormais le document CERFA (document CPAM de déclaration d'accident) avant même le retour des informations auprès des autres élus. L'élue(e) désigné(e) par l'instance pour réaliser l'enquête avec la direction se retrouve ainsi seul(e) responsable, signe à la place du secrétaire, et engage l'ensemble du CHSCT sans avoir été ni mandaté(e) au nom des autres élus, ni recueilli au préalable les préconisations de l'ensemble de l'instance.

C'est pourquoi les élus au CHSCT ont voté à l'unanimité la proposition du secrétaire SUD SOLIDAIRES, à savoir :

« Lorsque l'instance CHSCT vote une enquête, le ou les élu(e)s désigné(e)s reçoivent exclusivement mandat pour recueillir avec la direction le maximum de renseignements sur l'accident, pour en étudier les causes et pour établir les premières préconisations.

La clôture de l'enquête aura lieu quand tous les membres du CHSCT auront exprimé leurs préconisations à inscrire sur le CERFA. Ce document sera alors validé par la signature du secrétaire et transmis à l'inspecteur du travail dans les 15 jours. »

Les élus SUD SOLIDAIRES exercent entièrement leur rôle, en étant une force de propositions importante pour la prévention des accidents comme pour l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des salariés.

ACCIDENTS DU TRAVAIL / TRAJET

Les documents reçus par les élus au CHSCT ne comportent toujours pas tous les renseignements nécessaires. Les noms, lieux de travail, emploi, ancienneté, horaires de travail sont effacés, voire non renseignés ou erronés. Les élus SUD SOLIDAIRES dénoncent cette situation, car ils ne peuvent toujours pas apprécier si certains lieux ou certains métiers sont notoirement plus impactés.

15 accidents de trajets ont été recensés du 1^{er} janvier à la mi-mars, ce qui est un nombre malheureusement important pouvant déboucher sur de graves conséquences.

Vos élus SUD SOLIDAIRES donnent régulièrement des exemples à la direction pour démontrer que le discours tenu sur le rapprochement domicile travail n'est qu'un discours de façade ne tenant pas compte des aspirations des salariés.

.../...



SUD Solidaires

Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire www.sudbpce.com

Nantes – dom 55951 -

☎ 02 72 20 34 87

☎ 02 40 16 95 28

✉ sud.cebpl@orange.fr

Rejoignez-nous sur Facebook 



LES AGRESSIONS

Les élus SUD SOLIDAIRES avaient alerté la direction que certains clients agressifs pourraient utiliser les tablettes comme projectiles (en particulier à l'accueil). Nous avons pu constater que c'est maintenant le cas. Que compte faire la direction ?

Les élus SUD SOLIDAIRES ont aussi particulièrement insisté sur 2 démarches à améliorer :

- la clôture des comptes pour les clients agressifs: la direction a répondu qu'un groupe de travail (BDD, RH, DSB, contentieux) prépare une procédure pour automatiser ces clôtures. Nous notons que le CHSCT n'y est pas associé alors qu'il s'agit d'une demande de vos élus SUD SOLIDAIRES.
- lors d'une agression concernant plusieurs salariés, une seule déclaration SBO est parfois réalisée. Il n'est alors recueilli qu'un seul ressenti alors que chacun peut apprécier différemment l'agression. La direction a indiqué qu'elle retient la demande de vos élus SUD et que la demande SBO va être modifiée : les menaces de mort seront notifiées et tous les noms devront être indiqués.

Les élus SUD SOLIDAIRES demandent que tous les salariés concernés :

- ✓ établissent bien leur déclaration d'agression,
- ✓ demandent à la direction de faire établir une déclaration d'accident de travail,
- ✓ fassent constater par leur médecin traitant l'impact déclenché suite à l'agression.

Les impacts sur la santé peuvent apparaître avec le temps, et il est important d'effectuer ces démarches afin d'en faire reconnaître les éventuelles conséquences.

*Vous allez être appelés à voter pour élire vos futurs représentants
en délégation du personnel, au Comité d'entreprise.
Ce sont ces élus qui voteront ensuite pour la future composition du CHSCT.*

*Votez et faites voter pour des candidats SUD SOLIDAIRES,
car vos élus SUD ne sont pas dans la communication de façade,
mais travaillent efficacement point par point sur chacun des dossiers
sans aucune complaisance pour la direction.*

*Nous vous engageons à lire sur INTRANET n'importe quel PV de CHSCT au hasard,
pour comprendre le travail effectué par chacun.*

Les élus SUD Solidaires au CHSCT :

David BONZOM – Marie-Françoise COMBOUE – Gilles DURAND (secrétaire) – Mélissa DUTHOY –
Nicole GOALIC – Valérie RAULT – Hervé TESSIER

Le représentant syndical SUD Solidaires : Fabien CLOIREC



SUD Solidaires

Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire www.sudbpce.com

Nantes – dom 55951 - ☎ 02 72 20 34 87 ☎ 02 40 16 95 28 ✉ sud.cebpl@orange.fr

Rejoignez-nous sur Facebook 

